Quantic Dream – Réponse au CSE

Quantic Dream Vs LeMonde / Mediapart

Par un mail du 03/06/2021, le CSE de Quantic Dream demande le retrait des photomontages à caractère homophobe, transphobe, raciste, nazi, sexiste, incitant à la pédocriminalité, à la demande d'employé-es qui subiraient un préjudice par leur diffusion.

Cette demande est légitime. Nous ne sommes pas responsables de la mise en ligne de ces photomontages ; cependant, nous nous engageons à retirer les liens de nos articles dans les plus brefs délais.

Dans ce même mail, le CSE nous invite à *"ouvrir un dialogue »* afin de *« voir ensemble ce qui peut être fait pour protéger et respecter les salarié-es »*.

Les photomontages ont été diffusés durant des années au sein de l'entreprise. Le caractère **discriminatoire**, **répété**, attentant à la **dignité** des individus, relèvent du **harcèlement moral** et/ou du harcèlement d'ambiance, un délit dont la peine peut monter jusqu'à **30 000€ d'amendes** et **deux ans d'emprisonnement**.

Après la révélation de leur existence, **aucun des auteurs de ces imageries n'a été inquiété** ; seul le représentant du personnel a subi une sanction, si légère qu'il a été maintenu à son poste de manager. Cette absence de sanction s'est faite grâce à la **complicité de la direction de Quantic Dream** (réduisant les faits à de l'humour *« au huitième degré »* à prendre avec le *« sourire »*), ainsi que des **membres du CSE d'alors** (*« peu à l'aise avec la démarche de demande de licenciement de l'auteur de la part des plaintifs »*).

Ce CSE n'a rien fait ni pour protéger, ni pour respecter les salarié-es. Les représentait-il seulement ?

Dans ce cadre là, et suite aux différentes révélations du procès QuanticDream Vs Mediapart, nous invitons le CSE :

- Concernant l'existence des **photomontages et la culture toxique d'entreprise** :
  - A émettre un **droit d'alerte** d'atteinte aux droits des personnes.
  - A **inclure activement l'Inspection du Travail** aux différentes enquêtes et actions.
  - A veiller à la mise en place de **sanctions disciplinaires** exemplaires.
  - A **mettre en place des formations** par un cabinet d'expert, obligatoires pour l'ensemble des salarié-es.
- Concernant la **fraude sociale et la falsification des licenciements** :
  - A émettre un **droit d'alerte économique** et exiger de la direction des explications.
  - A exiger de **Guillaume de Fondaumière** qu'**il rembourse les indemnités** (supérieur à 100 000€) liées à son auto-licenciement pour mésentente avec lui-même.

    - A **reprendre l'ensemble des dossiers de licenciements** pour en déceler d'éventuelles irrégularités

- A **publier un message de soutien** aux ex-salarié-es de l'entreprise, **lanceurs d'alertes**, qui, ayant révélé des dysfonctionnements de l'entreprise, ont participé à l'amélioration des conditions de travail.

- Enfin, à **exiger le renvoi de la direction** de Quantic Dream, notamment Guillaume « *je peux mentir?* » de Fondaumière et David « *on fait pas des jeux pour les tapettes* » de Gruttola. La direction de Quantic Dream, soutenue par le CSE en place à l'époque des faits (dont certains membres font encore partie aujourd'hui), largement responsable de la situation et des dysfonctionnements au sein de l'entreprise, **représente un danger** tant au regard de l'image de l'entreprise que de ses employé.es. **Il est temps que ces gens partent.**

Ces mesures ne sont nullement exhaustives mais peuvent constituer un bon premier pas pour asseoir un CSE syndiqué, combatif et sans lien avec la direction, à même de protéger et respecter les salarié-es.

Quantic Dream – Réponse au CSE

Téléchargement du PDF